



CR REUNION DE QUARTIER – Secteur Ardillères – 6 décembre 2014

7 personnes présentes : Mesdames Chardin, Cudelou, Doppler, Jullien, Leyrem, Proffit, Salmon et monsieur Chanourdie

3 élues présentes : Mmes Langlet- Odienne , Martin et Paulin

Séverine Martin se propose d'animer la réunion. Carole Langlet-Odienne se charge du secrétariat.

L'objectif des réunions de quartier est d'être un lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques de la commune, et de réfléchir à la mise en place d'animations.

Suite à la 1ère réunion de quartier, un certain nombre de problématiques a été soulevé. Des éléments de réponse sont apportés :

-Madame Julien remercie la mairie pour le prolongement de la bande blanche sur la départementale interdisant le dépassement lorsque l'on vient de Limours au moment de tourner pour rentrer vers Ardillères.

Cependant la peinture commence à s'effacer, il faudrait demander à ce que cela soit refait.

Madame Cudelou ayant eu un accident à cet endroit souhaiterait insister sur l'importance d'un marquage au sol bien fait (la bande continue n'est pas clairement visible lorsqu'on se trouve sur la départementale, en effet on voit encore au sol les traces des pointillés effacés) de plus il faudrait déplacer le panneau d'interdiction de doubler pour le placer plus en amont de l'intersection.

-Comme on le constate la chaussée est en mauvaise état. La réfection de la chaussée n'est pas prévue au budget, de plus comme les habitants l'avaient eux – même relevé, une nouvelle chaussée ne ferait qu'accentuer le problème de la vitesse dans le bourg.

-Neyrac : à ce jour aucun projet quelque ' il soit n'est prévu à l'emplacement des anciennes usines.

-Les agriculteurs rognent de plus en plus sur les chemins. Carole Langlet- Odienne doit adresser un courrier aux concernés.

- le ruisseau qui passe derrière le lavoir est encombré de débris, les habitants le nettoient régulièrement. Il est encombré également de troncs et branches qui gênent l'écoulement. Serait-il possible de le faire dégager ?.

- Rue de la Pommeraie , un bouleau menace de tomber, le tronc est creux. On ne sait pas à qui appartient ce bouleau. Peut-on faire couper l 'arbre. ? (Prévenir Monsieur Chanourdie afin qu' il soit présent à l' abattage de l'arbre) .

-Le lavoir : Les habitants entretiennent le lavoir mais depuis que l'usine Neyrac est fermée il n'y a plus l'électricité. Les habitants conscients qu'il est difficile d'amener le courant à cet endroit soit à cause du coût, soit à cause de l'esthétique, aimeraient que soit mis à leur disposition une pompe à bras afin de les aider au nettoyage.

D' autre part, ils demandent qu'une partie du sol du lavoir au niveau de la vanne soit réparée, que

des tuiles tombées soient remises afin de préserver le reste de la toiture.

Enfin qu'on ne perde pas l'idée de faire revenir l'électricité au lavoir, (le jour où on enterrerait les lignes électriques, et ferait le revêtement du hameau ,etc)

-Les poubelles: l'emplacement des poubelles est plus propre et c'est agréable. Il est rappelé que ces poubelles ont été initialement installées sur la place pour les habitants de la rue de la Pommeraie puisque le camion poubelle ne peut pas y passer. Les habitants appellent au civisme des habitants d'Ardillères et des promeneurs pour ne pas y mettre leurs détritiques.(article dans le Petit Forgeois?) De plus ceux – ci doivent être placés dans des sacs poubelle et non directement dans le conteneur. Il serait souhaitable d'ajouter un panneau « Poubelles réservées exclusivement aux habitants de la rue de la Pommeraie. Merci »

-Car scolaire, collège/lycée: le bus ne passe plus dans le hameau parce que des voitures stationnées sur la place empêchent le car de tourner, risque de le coincer dans le hameau et de le mettre en retard. Pourrait-on voir avec le chauffeur du bus de la Savac à quel endroit les voitures doivent éviter de se garer pour permettre au bus de passer et matérialiser ces emplacements.

-Les habitants notent la vitesse excessive de certaines voitures dans le hameau : serait-il possible d'avoir un panneau « attention aux enfants » à l'entrée de la rue de Chantereine ?

-L' éclairage : il n'est pas évident de rentrer chez soi quand il n'y a plus de lumière. Serait – il possible de décaler les horaires d'extinction à 1 heure du matin jusque 6 heures au lieu de minuit – 5 heures ?